

Objectifs du cours



1.1.6.1.1 Exemple du modèle comptable harmonisé

Expliquer l'utilité d'une uniformisation des comptes



2

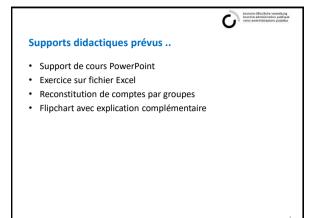
2

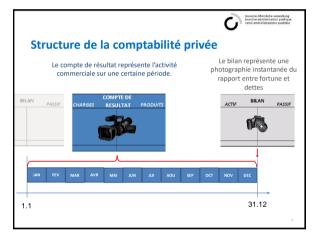


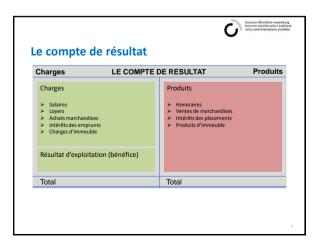
Fil rouge du cours

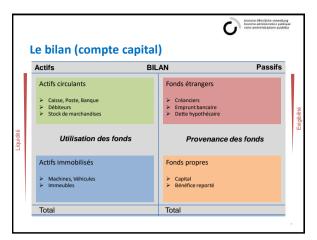
- Structure de la comptabilité privée
- Secteur public & privé : quelles différences ?
- Structure de la comptabilité publique
- Utilité d'un plan comptable
- Pourquoi un plan comptable harmonisé ?
- Explication des différents éléments MCH
- Reconstitution compte de résultat & investissement
- Nouveauté intégrée dans le MCH2

3 :









Fonctions de l'amortissement



- Enregistrer les pertes de valeur pour répartir la dépense initiale sur la durée de vie utile du bien.
- Procurer à l'entreprise les ressources nécessaires au renouvellement du bien devenu inutilisable.
- Eviter de laisser subsister dans les livres comptables des valeurs surfaites.
- Impacter la charge aux utilisateurs de l'infrastructure (équité intergénérationnelle).

8

Principes comptables à suivre



- Produit brut
- Comptabilité d'exercice
- · Continuité d'exploitation
- Clarté
- Fiabilité
- Comparabilité
- Sincérité
- Permanence des méthodes

MCH2 sur le plan vaudois : MCH2VD



che offentliche verweitung che administration publique amministrazione pubblica

Secteur public & privé : quelles différences ?

Le secteur public et le secteur privé sont différents dans leurs organisations et leurs raisons d'être, ils sont cependant complémentaires.

Exercice 1

Selon vous, quelles sont les caractéristiques propres au secteur public ainsi qu'au secteur privé ?

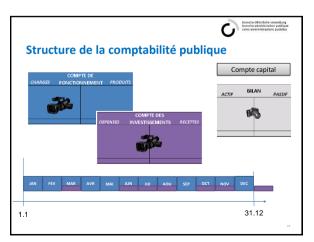
Par groupe, lister leurs particularités en terme de gouvernance, comptabilité et objectif financier.

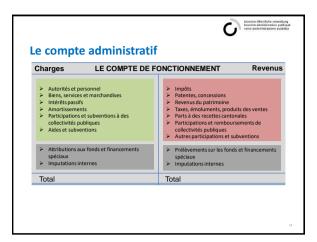
Temps à disposition: 20 minutes.

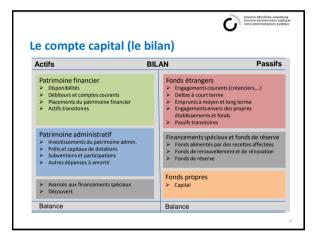
10



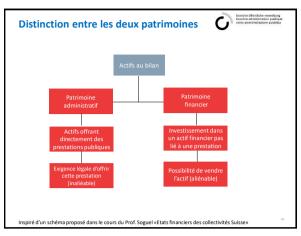
11













Compte capital: le passif du bilan

Financement spéciaux et fonds de réserves:

> Fonds alimentés par des recettes affectées

Fonds alimentés par des recettes affectées à l'exécution d'une tâche publique sur la base de disposition législatives ou réglementaires. Lorsque les revenus affectés dépassent les charges découlant de la tâche publique, l'exédent doit être porté au crédit du compte « fonds alimentés par des recettes affectées ».

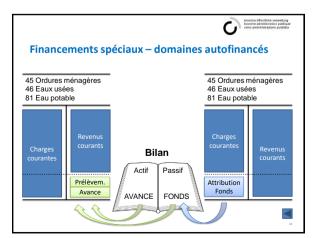
> Fonds de renouvellement et de rénovation

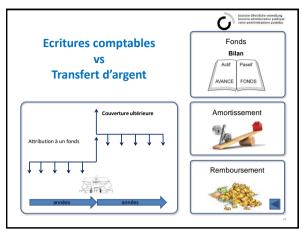
Ces fonds permettent de compenser une dépréciation d'actifs. Ces fonds ne concernent, par définition, que des biens qui figurent déjà dans le patrimoine de la commune.

> Fonds de réserve

On parle de fonds de réserve pour les investissements futurs, pour des ouvrages importants. Ces fonds n'ont pas un but déterminé, leur utilisation doit donc toujours faire l'objet d'une autorisation du Conseil.

17





Fonctions de la comptabilité publique



- Permettre la mise en œuvre du droit budgétaire et du droit des crédits
- Servir de support pour la gestion financière
- Servir d'aide à la conduite managériale
- Permettre l'analyse macroéconomique
- Servir de support à l'élaboration de la statistique financière
- Faciliter la protection des intérêts des créanciers

20

Structure du plan comptable





Plan comptable

- Chaque compte est identifié par un ensemble de suite de chiffres cohérents, et permet de savoir quel type d'opération est enregistré dans ce dit compte.
- Ces numéros sont cohérents et permettent aux utilisateurs d'analyser les comptes de la collectivité.
- En Suisse, il n'y a pas de plan comptable imposé (par exemple, comme en France).
- En revanche, les communes et les cantons ont dû s'harmoniser. D'où le MCH.

22



Budget de fonctionnement (RCCom, chapitre II)

- Le budget comprend les charges et revenus courants, y compris les amortissements obligatoires.
- · Planification sur une année civile
- Validation par le législatif
- La municipalité veille à ce que les crédits alloués par le législatif via le budget ne soient pas dépassés.

23



anche offentliche verweitung anche administration publique

Plan des dépenses d'investissement (RCCom, chapitre IV)

- Le plan des investissements comprend les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés ou à voter par le législatif, ainsi que le mode de financement.
- Ce plan est présenté au législatif en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote.
- Cartographie de la vision politique (où souhaitons-nous aller ?)

(Dans la pratique, le plan des dépenses d'investissement est souvent établi pour une période supérieure à 1 année)

Programme de législature



- Dans les grandes communes, de plus en plus souvent, les exécutifs communaux élaborent un programme de législature. Ce document peut représenter un engagement formel et public à l'égard du Conseil communal et de la population, même s'il ne découle d'aucune base légale.
- Il permet à la Municipalité de faire part de sa vision des objectifs politiques et financiers à mener sur 5 ans. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus à justifier des changements. En principe, le programme de législature est conçu parallèlement à la réalisation du plan des dépenses d'investissements pour la durée de la législature.

(Un exemple : Le programme de législature de la commune de Payerne $ightarrow \underline{lien}$)

25

Qu'est ce que le MCH?



Modèle Compte Harmonisé

- Proposé par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.
- Il s'agit d'un ensemble de recommandations développées sur la base des IPSAS (standards internationaux).
- Les communes utilisent le MCH1, le Canton de Vaud utilise le MCH2.
- La transition est actuellement en cours dans les communes Vaudoises pour passer au MCH2.
- Toutes les informations relatives au MCH: https://www.srs-cspcp.ch/fr/mch2-n86

26

Transitions cantons et communes... Cartographie de la transition dans le paysage Suisse Cantons Communes Communes



Pourquoi un plan comptable harmonisé

Longtemps, de nombreux systèmes de comptabilité ont coexisté en Suisse. Il a fallut attendre la fin des années 1970 pour que le modèle de compte harmonisé voit le jour.

Exercice 2

A votre avis, pourquoi un modèle de compte harmonisé a été adopté par les cantons et les communes ?

Par groupe, lister les raisons qui amènent les collectivités publiques à harmoniser leurs pratiques financières.

Temps à disposition: 20 minutes.

28

Pourquoi une harmonisation nationale est nécessaire?



o Coordination en matière de politique budgétaire

Une collaboration entre les communes est plus aisée si elles utilisent la même méthodologie.

o Péréquation financière

La péréquation financière entre les différentes collectivités publiques demande d'avoir des états financiers comparables dans leur structure.

29

Pourquoi une harmonisation nationale est nécessaire?



Transparence

Les différences entre collectivités doivent être identifiées. Sans correspondance, toute comparaison de politique publique est biaisée.

o Statistique financière

La normalisation des systèmes comptables permet de collecter les données plus rapidement et plus efficacement, permettant ainsi de réaliser des économies.



Recommandations MCH (partie 1)

01	Eléments	du modèle	comptable
----	----------	-----------	-----------

02 Principes comptables

Plan comptable et classification fonctionnelle 03

Compte de résultats

05 Actifs et passifs de régularisation 06

Corrections de valeur des actifs

07 Recettes fiscales

nع Financements spéciaux et préfinancements

09 Provisions et engagements conditionnels

10 Compte des investissements

11 Bilan

Immobilisations et comptabilité des immobilisations

31





Tableau des flux de trésorerie 14 15 Etat du capital propre 16 Annexe aux comptes annuels

Objectifs et instruments de politique budgétaire 17

18 Indicateurs financiers

19 Procédure lors du passage au MCH2

21 Instruments financiers

32



Les 3 types de classifications

· Classification fonctionnelle

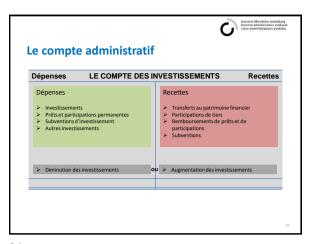
La classification fonctionnelle permet de classifier les opérations dans le compte de résultats ainsi que le compte des investissements aux différents domaines d'intervention de l'Etat (formation, ordre et sécurité, santé, etc..)

· Classification par nature

Classification en fonction des charges / produits

Classification institutionnelle / organique

Les comptes vont être organisés en fonction des unités organisationnelles de notre collectivité

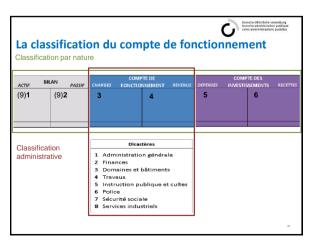


•

Compte des investissements

- Les dépenses produisent des valeurs patrimoniales destinées à un usage public de plusieurs années.
- Les dépenses d'investissement entraînent la création d'un patrimoine administratif.
- Les investissements sont toutes les dépenses dédiées à l'acquisition, l'établissement ainsi qu'à l'amélioration de valeurs patrimoniales durables.

35





Compte de fonctionnement

- La totalité des charges et des revenus ayant un caractère de consommation y est comptabilisée, ainsi que les coûts résultant des investissements (amortissements, intérêts, coûts d'entretien).
- Principes de gestion:

Les finances communales sont gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de <u>l'équilibre budgétaire</u>.

37



Le compte de fonctionnement

- Les opérations présentent dans le compte de fonctionnement
 - Charges & revenus de l'exercice
 - Amortissements des investissements
 - Mouvements sur les réserves et financements spéciaux
- Compte de fonctionnement <u>dit équilibré</u>
 Lorsque le compte de fonctionnement est équilibré sur plusieurs exercices (compensation entre les charges et les revenus)

38



Exercice 3

 A l'aide des 16 cartes distribuées par votre intervenant-e, veuillez différencier les comptes à intégrer dans le compte de fonctionnement et le compte des investissements

